

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

COLLECTES DES OBJETS VOLUMINEUX

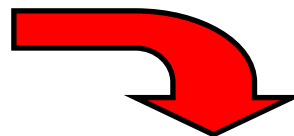
Depuis 2024, la collecte des objets volumineux est dorénavant le **deuxième lundi du mois et ce, 6 FOIS PAR ANNÉE** en débutant le 10 février 2025. Voici toutes les dates de collectes pour 2025 :



- 10 février
- 14 avril
- 9 juin
- 11 août
- 13 octobre
- 8 décembre



Tous les objets mentionnés dans les matières refusées ne seront pas ramassés.



MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
Appareils ménagers (aspirateur, micro-ondes)	Ampoules (lampes, lumières)
Bains (acrylique ou fibre de verre), évier, toilette	Animaux morts
Barbecue (sans bonbonne de gaz comprimé)	Appareils fonctionnant à l'essence (tondeuses, souffleuses)
Boyaux d'arrosage	Bonbonne de gaz comprimé
Électroménagers (réfrigérateur doit être vidé d'halocarbure identifié)	Cendres
Filtres de piscine en plastique (vidés)	Matériaux en vrac : asphalte, béton, bois, déblais, gravats, pierre, roc, sable, terre (contaminée ou non) et autres débris qui y sont associés
Grands objets en plastique (meubles, jouets)	Matières recyclables / matières compostables et résidus verts
Matelas, sommiers, bases de lit	Pièces de voiture / Pneus
Meubles (bibliothèque, bureau, chaise, commode, table)	Produits électroniques
Pièces de piscines	Résidus domestiques dangereux
Portes d'intérieurs	Résidus de construction (dont le bois de construction), rénovation ou démolition
Réservoir d'eau chaude (capacité 910 L ou coupé en 2)	Sacs de plastique opaques
Stores	Surplus d'ordures ménagères
Tapis	Télévision